



Séance du lundi 27 mars 2023

Date de la convocation: 21/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 21/03/2023

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 10

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Jean-Mathieu CASSAGNE

Votants: 11

Pour:
11

Représentés: Nadine VIAUD

Secrétaire de séance:
CERETTO Eric

Excusés:

Absents:

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - preneron - DE_2023_005

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Guy FAVAREL

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 147 884.45

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	103 118.43
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	52 223.13
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	44 766.02
Résultat cumulé au 31/12/2022	147 884.45
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	147 884.45
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	21 669.47
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	126 214.98
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à PRENERON, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire Guy FAVAREL

Date réception préfecture et publication le 28/03/2023